

Plateforme de Chalampé



La plateforme économique et industrielle de Chalampé Weurope regroupe six entreprises: Alsachimie, Butachimie, BASF, B+T, Linde et Air products dont deux sont classées Seveso seuil haut, objet de la présente plaquette.



Chalampé

Historique de l'établissement



Implantée en 1955, l'usine de Chalampé démarre en 1957 la production d'acide adipique, première étape nécessaire dans la fabrication du polyamide 6.6 (Nylon).

Au fil des ans, cette production s'est incrémentée d'autres chaînes de production d'intermédiaires du polyamide. Après s'être diversifié dans les années 1970 dans les additifs pour PVC et intermédiaires du polyester, le site s'est recentré sur la chaîne du polyamide.

Les années 1990 et 2000 marquent le développement à grande échelle des technologies de la chimie avec une réduction et valorisation des rejets générés.

Présentation de l'établissement

L'établissement Alsachimie de la plateforme industrielle de Chalampé fabrique le Sel de Nylon et des intermédiaires du polyamide, ayant pour applications principales les plastiques techniques, les fibres textiles, les fibres industrielles et les revêtements de haute technicité dans de nombreux secteurs industriels comme l'automobile, le textile, les équipements de la maison ou les biens de consommation. L'effectif est de 650 personnes.

L'établissement Alsachimie qui est propriétaire et gestionnaire de la Plateforme, fournit des prestations dans les domaines de la maintenance, de l'Inspection, de l'Hygiène, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Historique de l'établissement



En 1974, Butachimie est fondée à Chalampé pour fabriquer de l'adiponitrile, un intermédiaire stratégique de la chaîne du polyamide 6.6. Depuis 1992, Butachimie produit et fournit également de l'hexaméthylènediamine.

Au fil des années, l'entreprise s'est imposée comme le premier fabricant mondial d'adiponitrile.

En 2019, Butachimie implante la meilleure technologie disponible de fabrication d'adiponitrile dotée du procédé le plus compétitif au monde afin de permettre de pérenniser l'avenir du site tout en réduisant les impacts environnementaux.

Présentation de l'établissement

Butachimie est un acteur majeur pour la fabrication d'adiponitrile (ADN) et d'hexaméthylènediamine (HMD). L'ADN et l'HMD sont des ingrédients essentiels pour de nombreuses industries comme l'automobile, l'aérospatiale, le textile, la construction, etc.

L'entreprise compte 420 collaborateurs qui travaillent sur la plateforme industrielle de Chalampé.

Réglementation et dispositions auxquelles sont soumis les établissements

Les établissements relèvent principalement de la réglementation des Installations Classées dont le premier arrêté d'autorisation date du 1er septembre 1958 (arrêté site pour le stockage de nitrile adipique).




De nombreux arrêtés préfectoraux régissent le fonctionnement de la plateforme industrielle de Chalampé.

Des études de dangers sont mises à jour régulièrement. Les dernières concernant les établissements d'Alsachimie et de Butachimie ont été remises à l'administration en 2017. Une nouvelle version est prévue pour la fin de l'année 2023.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

Risques principaux	
Incendie (effet thermique)	
Explosion (surpression)	
Dispersion gaz et vapeurs toxiques	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI) : mesures d'urgence prises sous la direction du préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le périmètre du PPI est déterminé à partir des scénarios d'accidents qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site. Les risques principaux sont toxiques. Les distances d'effets varient en fonction des produits et des scénarios. Les risques surpression et thermique sont également présents mais leurs effets resteraient pour l'essentiel limités aux abords immédiats du site. Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.

Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

Pour la prévention des accidents majeurs, les établissements s'appuient sur leurs Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS).

Parmi les réalisations, on peut citer :

- réalisation d'études de dangers en utilisant des méthodologies d'analyse de risque (HAZOP, LOPA) et des logiciels de modélisation reconnus afin de diminuer le risque et de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de prévention et de protection,
- minimisation des stocks de produits (transformation en ligne),
- transport par voie fluviale et ferrée de certains produits,
- limitation du nombre de capacités mobiles d'hydrocarbures (wagons),
- amélioration de la protection des stockages de produits inflammables et maintien/modernisation du réseau incendie,
- compléments de détection et extinction incendie dans les locaux techniques et stockages,
- compléments de dispositifs de protection contre la foudre,
- bras anti-arrachement sur le dépôtage le plus critique,
- renforcement de la surveillance des échanges de produits dangereux entre les unités.



Moyens de secours de la plateforme de Chalampé

La plateforme industrielle de Chalampé dispose d'un service incendie dédié en cas d'incident.

Les moyens de secours humains : le site dispose en permanence d'un minimum de sapeurs-pompiers d'usine défini. Cette équipe est informée en direct des incidents et peut intervenir en quelques minutes en toutes circonstances sur un éventuel sinistre. Cette équipe est secondée en permanence par des pompiers auxiliaires et un service médical assurant une présence permanente. Une permanence encadrement complète est disponible à tout moment.

Les moyens de secours matériels : le site dispose de véhicules d'urgence mobiles disponibles immédiatement pour les secours et d'installations fixes (canons à eau ou à émulseur, systèmes de déluge à démarrage automatique dans les installations, etc.). Plus de 1000 extincteurs et de nombreux appareils respiratoires isolants permettent l'intervention rapide des exploitants et des secours.

Actions de communication des entreprises

Les établissements Alsachimie et Butachimie participent aux réunions de la Commission de Suiivi de Site (CSS) de la Bande Rhénane. L'objectif de cette commission est de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident.

Des réunions sont organisées avec les conseils municipaux des communes voisines.

Un numéro vert d'information sur le fonctionnement de la plateforme industrielle est disponible au **0 800 041 051**.

Les établissements sont signataires du Responsible Care et de la Charte Mondiale de la Fédération Internationale de la Chimie.

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace
France Bleu Alsace : 102.6
Radio DKL Dreyeckland : 104.6
Flor FM : 98.6



Coordonnées plateforme Chalampé :

ALSACHIMIE

CD 52 – BP 2067
68055 MULHOUSE CEDEX
Téléphone : 03 89 26 56 56

BUTACHIMIE

Usine de Chalampé – RD 52
68490 OTTMARSHEIM
Téléphone : 03 89 28 28 28